

Sécurité en voiture

Nos jeunes enfants bien attachés

IBSR







Chers parents,

La sécurité de votre enfant vous tient à cœur.

Le laisseriez-vous jouer sur le balcon sans rambarde d'un immeuble ?

Eh bien, si votre enfant n'est pas attaché en voiture, il court le même risque.

Bien attacher votre enfant est donc vital.

Cela veut dire :

- **attacher correctement l'enfant dans le siège-auto**
- **qui est adapté au poids et à la taille de l'enfant**
- **et qui est correctement fixé dans la voiture.**

Il n'est jamais agréable de réveiller son enfant pour l'installer dans son siège mais un seul voyage non attaché peut lui coûter la vie ! Si votre bébé pleure, garez-vous d'abord avant de le prendre dans vos bras.



Un choc à 50 km/h pour un enfant non attaché correspond à une chute de 10 mètres de haut.



En cas d'accident, il vous sera impossible de retenir votre bébé dans vos bras.

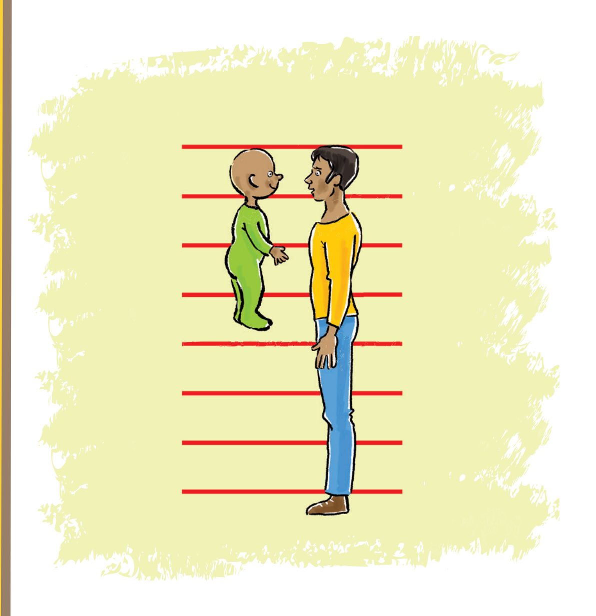
Il pourra percuter violemment le tableau de bord ou passer à travers le pare-brise de la voiture.



Attacher la ceinture autour de vous deux n'est pas non plus une solution.

Dans ce cas, votre enfant risquerait d'être écrasé entre vous et la ceinture.

Dos à la route



Proportionnellement, la tête d'un bébé est beaucoup plus lourde que celle d'un adulte. En cas d'accident frontal, il est important que le choc ne se concentre pas sur les vertèbres cervicales.

Si vous installez un bébé face à la route (c'est-à-dire dans le même sens que le conducteur), sa tête sera projetée en avant. Et ce mouvement brutal peut causer une paralysie ou être mortel.

Ce n'est pas l'âge qui détermine quand on doit passer au siège suivant. Ce sont la taille et le poids.

BON À SAVOIR !

Passez au modèle suivant lorsque le poids ou la taille maximum sont atteints ou quand la tête de l'enfant dépasse du dossier de son siège. Utilisez un siège dos à la route le plus longtemps possible.

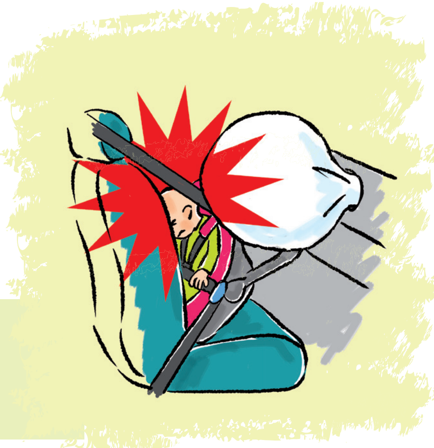








En installant un bébé dos à la route, (donc avec la tête orientée vers la vitre arrière de la voiture), lors d'une collision frontale, la tête et le tronc du bébé sont en appui contre le dossier du siège. Le choc est donc réparti. Et cela limite le mouvement de la tête et du cou. Le risque de lésions cervicales diminue donc fortement.





N'installez jamais un siège dos à la route à une place avec un airbag frontal activé.

Le bébé court un danger mortel !



Comment installer un siège-bébé ?

Il faut d'abord avoir le siège adapté à votre bébé. Choisissez un siège du groupe 0+. Ensuite, il faut l'utiliser correctement.

Installer le bébé dans le siège

Si vous suivez ce plan étape par étape, vous êtes déjà en bonne voie pour transporter votre enfant en toute sécurité en voiture. Mais attention : contrôlez avec soin le mode d'emploi de votre siège pour vérifier sa bonne installation. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le site du fabricant du siège.



1. Installez votre bébé dans le siège.
2. Attachez votre bébé avec les sangles du siège.
3. Tendez les sangles.



ATTENTION !

Si vous installez votre bébé dos à la route sur le siège du passager avant, vous devez désactiver l'airbag frontal si votre véhicule en est équipé ! Si cela n'est pas possible ou si vous ne savez pas comment le faire, installez le siège à l'arrière.



ATTENTION !

Votre bébé grandit et ses pieds touchent le dossier du siège de la voiture? Pas de problème, laissez-le dans ce siège jusqu'au moment où il aura atteint la limite de poids indiquée ou lorsque sa tête dépassera du siège.



4



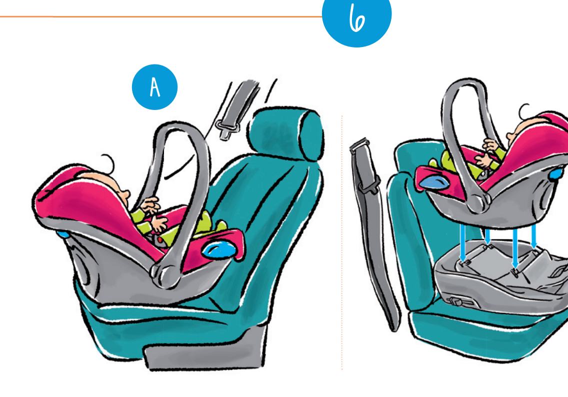
Laissez 1 cm de jeu maximum entre les sangles et votre bébé.

5



Redressez la poignée.

6



Installez le siège dans la voiture.

A) avec la ceinture de sécurité (suite p 8).
B) avec le système Isofix (suite p 10).

Attacher un siège-bébé dos à la route avec une ceinture de sécurité

Vous avez déjà installé correctement votre enfant dans son siège (p. 6-7)? Il faut maintenant bien fixer ce siège dans la voiture. Voici comment y arriver avec une ceinture à trois points d’ancrage. Vous préférez le système Isofix ? Allez à la page 10.

1

Prenez la boucle dans la main et insérez la petite partie de la ceinture dans les encoches présentes de chaque côté du siège.

2

CLIC

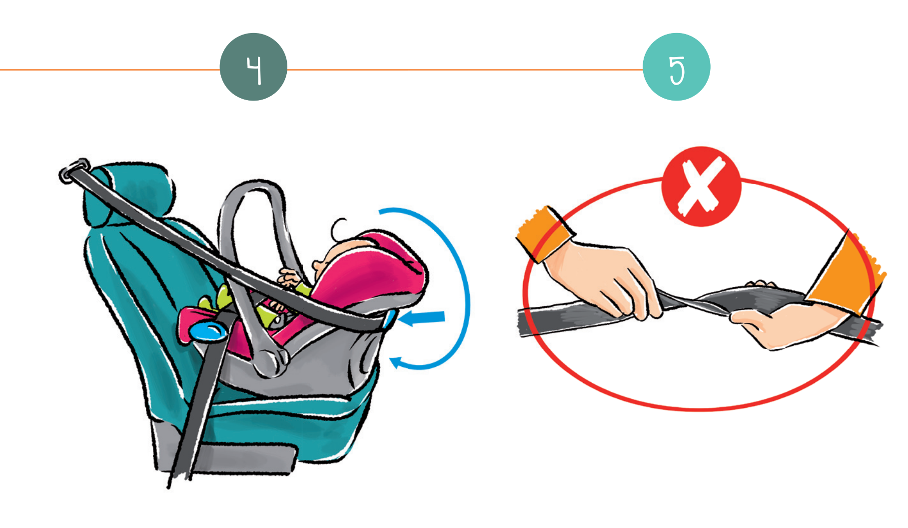
Bouclez la ceinture.

3

Tirez la longue partie de la ceinture par-dessus le siège.







Insérez cette partie de ceinture dans l'encoche qui se trouve à l'arrière du siège ou sur le côté du dossier.

Assurez-vous que la ceinture n'est pas tordue et qu'elle est bien tendue.



Si vous avez suivi ces étapes au pied de la lettre, votre bébé est bien protégé en voiture.

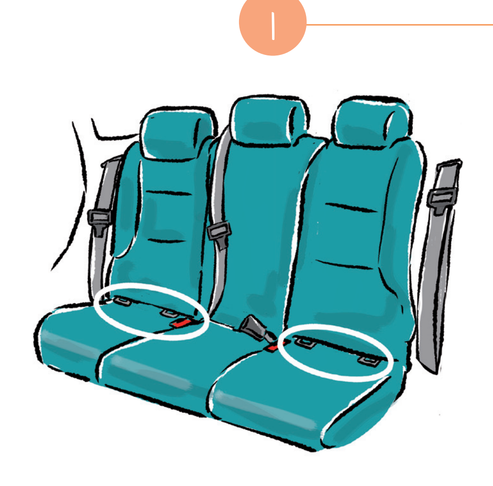
(Vérifier avec la notice de votre siège.)



Attacher un siège-bébé dos à la route avec Isofix

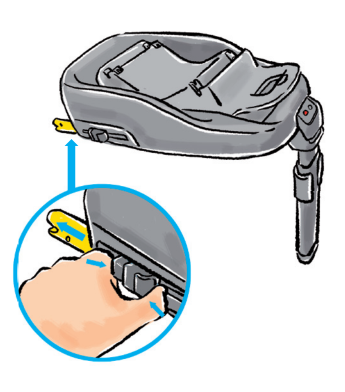
Vous avez déjà installé correctement votre enfant dans son siège (p. 6-7)? Il faut maintenant bien fixer ce siège dans la voiture. Voici comment y arriver avec le système Isofix. Vous préférez fixer le siège avec une ceinture de sécurité? Allez à la page 8.

1



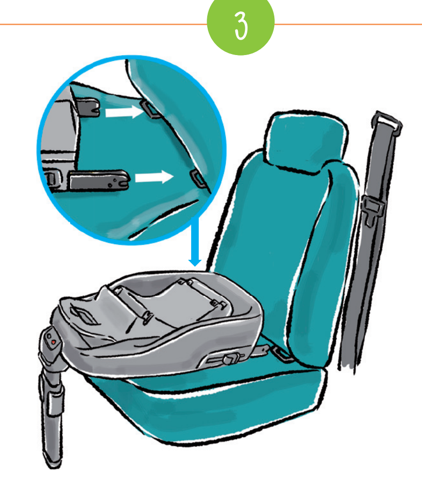
Votre voiture est équipée de points de fixation Isofix.

2



Vous disposez d'une base munie de fixations Isofix.

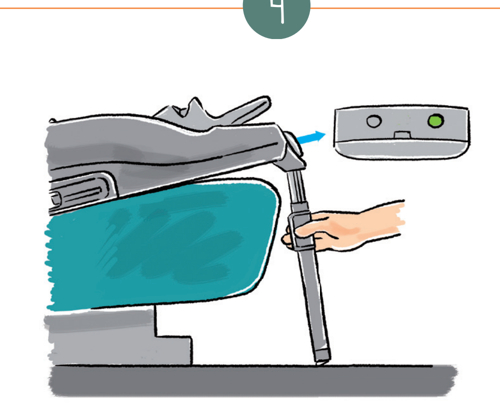
3



Cliquez les fixations du système sur les anneaux Isofix du véhicule. (Les indicateurs de connexion, jusqu'alors rouges, deviennent verts).



4



Réglez la longueur du pied d'appui de manière à ce qu'il soit bien en appui sur le plancher du véhicule comme décrit dans le mode d'emploi.

5



Fixez le siège-bébé à la base Isofix.



Si vous avez suivi ces étapes au pied de la lettre, votre bébé est bien protégé en voiture.

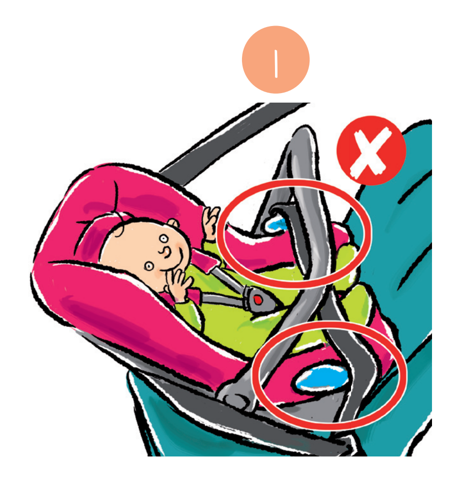


Erreurs fréquentes avec les sièges-bébés

La plupart des parents pensent que leur enfant est bien attaché en voiture mais c'est faux. Une étude récente menée en Belgique a en effet montré qu'un enfant sur deux est mal attaché.

Voici les erreurs les plus fréquentes (à éviter absolument !)

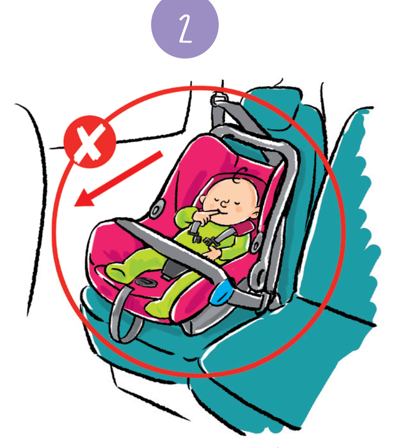
1



Le siège est mal attaché dans la voiture.

Conséquence : le bébé n'est pas bien retenu.

2



Le siège est placé dans le mauvais sens.

Conséquence : le bénéfice du dos à la route en matière de sécurité est perdu.

3



Les sangles à l'intérieur du siège ne sont pas suffisamment tendues.

Conséquence : le bébé risque d'être éjecté du siège.



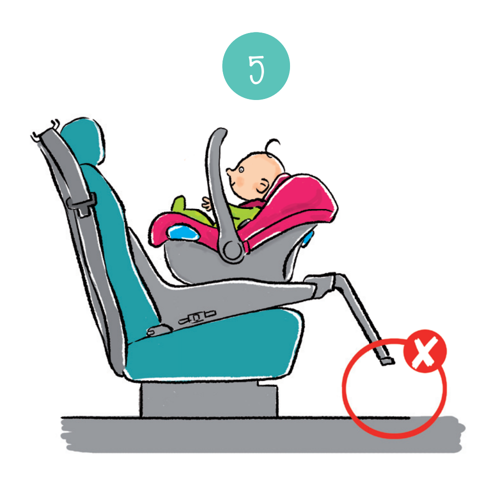
BON À SAVOIR !

Un enfant peut être transporté à n'importe quelle place dans la voiture.



L'airbag frontal n'est pas désactivé.

Conséquence : en cas de déploiement de l'air-bag, risque de lésions mortelles.



Le système anti-basculement (= pied d'appui) n'est pas utilisé avec le système Isofix.

Conséquence : plus grand risque de rotation du siège et donc efficacité diminuée.



Comment utiliser un siège du groupe 1 (9-18kg)?

BON À SAVOIR !

Le siège peut rester dans la voiture.

Installer l'enfant dans le siège

Si vous suivez ce plan étape par étape, vous êtes déjà en bonne voie pour transporter en toute sécurité votre enfant en voiture. Mais attention : contrôlez avec soin le mode d'emploi de votre siège pour vérifier sa bonne installation. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le site du fabricant du siège. C'est encore plus important pour un siège du groupe 1 étant donné que l'installation diffère beaucoup d'une marque à l'autre.

ATTENTION !



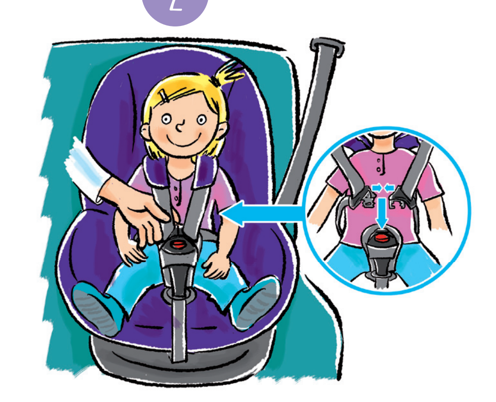
Suivant l'homologation, un siège du groupe 1 peut être installé dos à la route ou face à la route. Vérifiez bien cela dans le mode d'emploi car le siège doit être installé dans le sens pour lequel il est homologué.

1




Installez votre enfant dans le siège.

2



Attachez-le avec les sangles du siège.

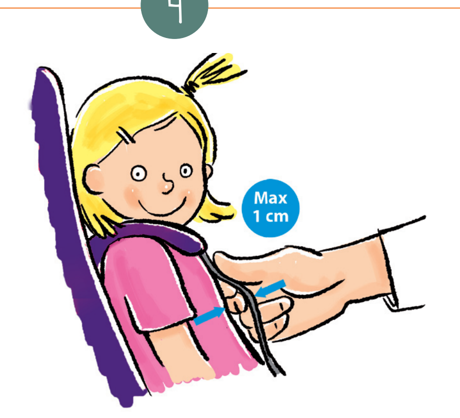
Il est important d'utiliser un siège adapté à votre enfant. Passez à un siège-auto du groupe 1 (dos à la route ou face à la route) si la tête de votre enfant dépasse du dossier de son siège-bébé du groupe 0+ ou lorsque le poids maximum de 13 kg est atteint. Avoir le bon siège est une chose. Ensuite, il faut l'utiliser correctement !

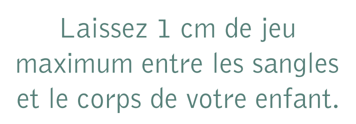
3



Tendez les sangles.

4





Laissez 1 cm de jeu maximum entre les sangles et le corps de votre enfant.

5

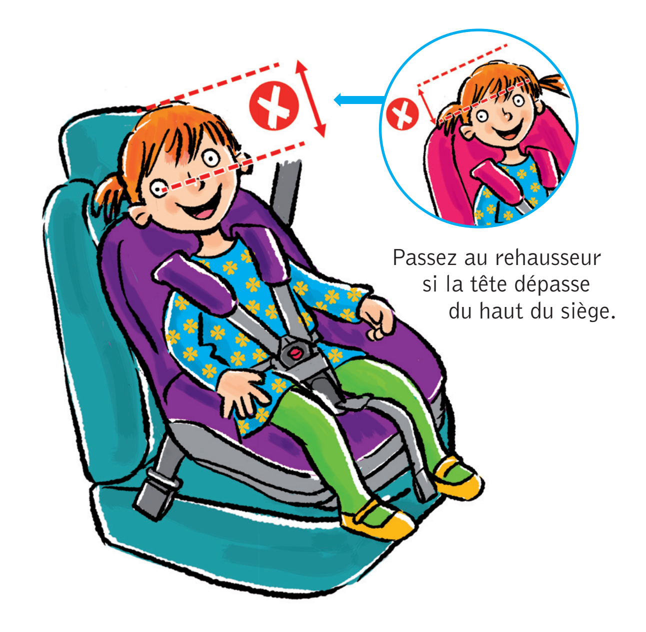


Vérifiez si la ceinture n'est pas tordue et si elle est bien tendue.



BON À SAVOIR !

- La sangle qui passe entre les jambes doit être aussi courte que possible. De cette manière, les deux sangles ventrales passeront bien sur les hanches et ne remonteront pas sur le ventre de votre enfant.
- Les deux sangles d'épaule peuvent être placées à plusieurs hauteurs différentes dans le dossier du siège. Pour une protection maximale, elles doivent sortir du dossier à hauteur des épaules de votre enfant .
- Si vous installez votre enfant à l'avant dans un siège du groupe 1 dos à la route, déconnectez obligatoirement l'airbag frontal s'il y en a un ! Si cela n'est pas possible, l'enfant doit alors être transporté à l'arrière. Là aussi, les airbags frontaux doivent être déconnectés. S'il n'est pas possible de déconnecter ces airbags, il faut alors faire voyager votre enfant dans un siège du groupe 1 « classique », c'est-à-dire face à la route.
- Ne passez pas trop tôt du siège groupe 1 à un rehausseur (15-36 kg). Utilisez le siège du groupe 1 tant que l'enfant n'a pas atteint le poids maximal prévu (18 kg) ou plus tôt, si sa tête dépasse du dossier de son siège. Un petit frère ou une petite sœur arrivent ? Ce n'est pas une raison pour faire passer trop tôt votre « grand » à un rehausseur. En effet, avec les 5 sangles du siège, l'enfant est mieux protégé qu'avec une ceinture de sécurité car l'impact sera mieux réparti sur l'ensemble de son corps en cas d'accident.



Passez au rehausseur si la tête dépasse du haut du siège.

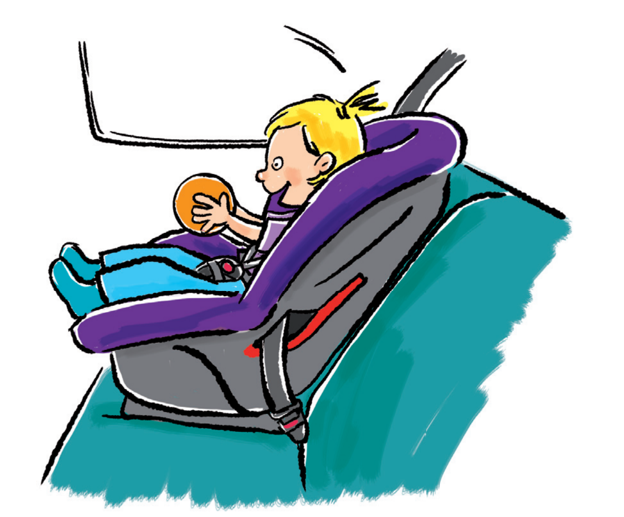
Il existe de très nombreux modèles de sièges-autos du groupe 1. Il est toujours très important de suivre le mode d'emploi à la lettre.

Le siège doit toujours être fixé dans la voiture, même quand votre enfant ne s'y trouve pas. En cas d'accident, un siège non fixé à la voiture peut se transformer en un projectile pour le conducteur et les passagers.

Attacher un siège du groupe 1 avec une ceinture de sécurité

Lisez attentivement le mode d'emploi. Chaque modèle s'installant différemment, il est impossible de vous donner ici un plan de montage. Vous vous posez des questions ? Consultez le site du fabricant ou adressez-vous au magasin où vous avez acheté le siège.

Attention : la grande majorité des sièges du groupe 1, prévus pour être attachés avec la ceinture de sécurité, sont homologués pour une ceinture à trois points d'ancrage. Si vous ne disposez que de simples ceintures ventrales, vous devrez donc partir à la recherche d'un siège adapté ou demander à un concessionnaire agréé de remplacer la ceinture ventrale de votre voiture par une ceinture à trois points d'ancrage.



Attacher un siège du groupe 1 avec Isofix ?

Lisez attentivement le mode d'emploi.

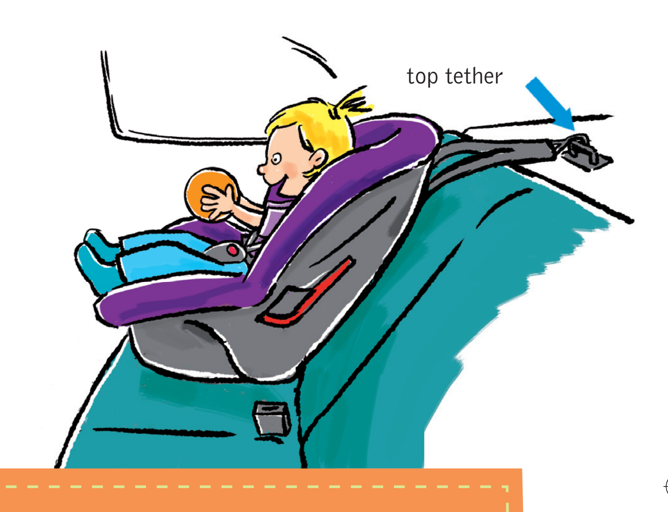
BON À SAVOIR !

Avec un siège Isofix du groupe 1, le siège est, soit installé sur une base équipée de crochets Isofix, soit ces deux crochets se trouvent sur le siège lui-même (au bas de celui-ci).



Ces crochets se fixent aux points Isofix de la voiture qui en est équipée.

Contrôlez bien dans le mode d'emploi si un pied d'appui ou une sangle (« top tether ») doivent être utilisés.





Un petit frère ou une petite sœur arrivent ? Ce n'est pas une raison pour faire passer trop tôt votre « grand » à un rehausseur. En effet, les rehausseurs ne peuvent s'utiliser qu'à partir de 15 kg. Et ils n'offrent une bonne protection qu'à partir de 1,10 m environ.

Faites voyager votre enfant dans un siège du groupe 1 le plus longtemps possible :

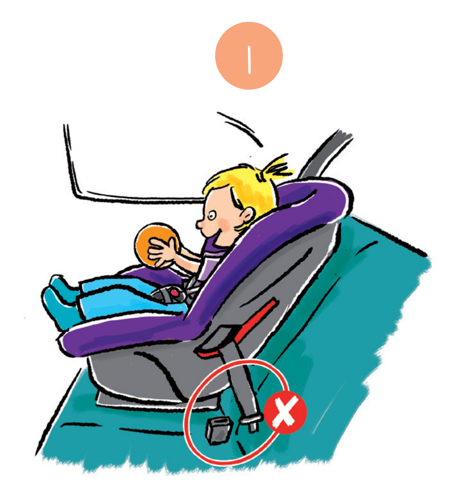
- **jusqu'à ce qu'il pèse 18 kg**
- **ou plus tôt si sa tête dépasse du dossier de son siège.**

Erreurs fréquentes avec les sièges du groupe 1

La plupart des parents pensent que leur enfant est bien attaché en voiture mais c'est faux. Une étude récente menée en Belgique a en effet montré qu'un enfant sur deux est mal attaché.

Voici les erreurs les plus fréquentes (à éviter absolument !)

1



Le siège est mal fixé dans la voiture (ex. on n'a pas bouclé la ceinture).

2



Les sangles du siège ne sont pas assez serrées.

3



Les bras de l'enfant passent au-dessus des sangles.



Isofix, i-Size, I-quoi ?

Isofix

Isofix est un système par lequel le siège-auto est fixé de manière rigide à la structure même de la voiture. Il s'agit, en fonction de la marque ou du modèle de siège, soit d'une base Isofix sur laquelle on fixe le siège, soit d'un siège équipé directement d'Isofix.

Dans les deux cas, il y a des crochets qui s'attachent aux ancrages Isofix de la voiture. Ceux-ci consistent en deux anneaux placés dans le creux entre le dossier et l'assise du siège de la voiture.

Un troisième point servant à limiter la rotation du siège est souvent prévu : soit une sangle au-dessus (« top tether »), soit un pied d'appui.

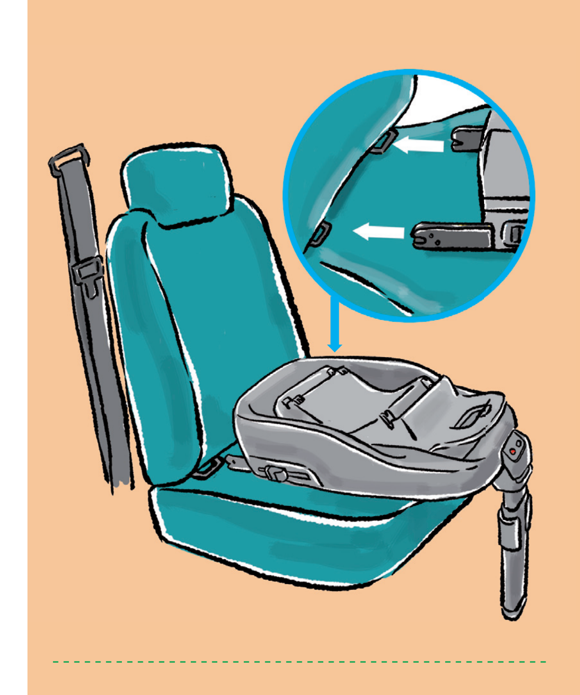
Regardez bien dans le mode d'emploi comment le siège doit être correctement installé.

ATTENTION !

Ni l'i-Size ni Isofix ne sont obligatoires. En d'autres termes, vous pouvez toujours utiliser des sièges qui s'attachent avec la ceinture de sécurité de la voiture.









AVANTAGES

- La fixation du siège dans la voiture est simple et rapide et présente peu de risques de mauvaise utilisation.
- En général, le siège-auto peut aussi être fixé dans une voiture non équipée d'ancrages Isofix en se servant d'une ceinture à trois points d'ancrage. Cela peut être pratique lorsque l'enfant doit être transporté dans une voiture non équipée d'Isofix.

INCONVÉNIENTS

- Le système Isofix (avec une base ou des crochets au siège-auto lui-même) ne peut naturellement s'utiliser que dans des voitures équipées des points d'ancrage Isofix.
- Un siège Isofix coûte plus cher qu'un siège-auto traditionnel.





i-Size (UN R129) et UNECE R44/04

La position dos à la route protège mieux les bébés et les jeunes enfants. C'est pourquoi on développe de plus en plus de sièges qui permettent de transporter plus longtemps les enfants dos à la route. C'est la nouvelle réglementation i-Size qui est d'application pour ce type de sièges. Attention : ces sièges de nouvelle génération ne sont pas obligatoires. La réglementation UNECE R44/04 en vigueur depuis longtemps reste aussi d'application. Vous avez donc le choix entre les deux systèmes.



UNECE R44/04

- Obligation d'installer l'enfant dos à la route tant qu'il ne pèse pas au moins 9 kg.
- Les sièges sont attachés avec la ceinture de sécurité ou avec le système Isofix.
- La classification des sièges-autos se fait selon le poids.
- Poids minimum et maximum de l'enfant par type de siège.
- Les tests de collisions latérales ne sont pas requis lors de l'homologation.



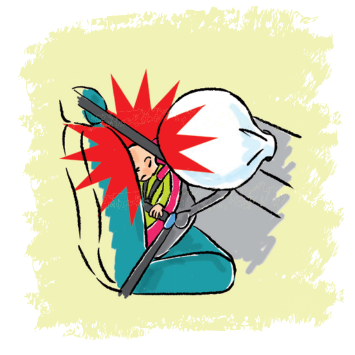
i-Size

- Toujours dos à la route jusqu'à l'âge de 15 mois.
- Utilisation obligatoire du système Isofix, ce qui réduit fortement le risque de mauvaise utilisation.
- La classification des sièges se fait selon la taille (plus facile pour le consommateur, cf. taille de vêtements).
- Le siège et l'enfant peuvent peser ensemble 33 kg maximum.
- i-Size a recours à de nouveaux tests de collisions latérales avec de nouveaux mannequins, plus performants.



A l'avant ou à l'arrière ?

Les places à l'arrière sont les plus sécurisantes pour le transport d'enfants. Cependant, si vous voyagez seul avec votre bébé, vous préférerez peut-être installer le siège à l'avant pour avoir un contact visuel avec votre enfant. Certains parents se sentent ainsi plus l'aise. En tout cas, n'installez jamais votre enfant à l'avant, dos à la route, si l'airbag frontal passager est activé !



Que faire avec un airbag activé ?

N'installez jamais un enfant dos à la route si l'airbag frontal est activé. Cela peut lui coûter la vie ! Si vous utilisez à l'avant un siège dos à la route et que l'airbag frontal est activé, la tête et le corps de votre enfant sont trop proches de ce dernier. Lorsque l'airbag se déploie (à une vitesse qui peut atteindre 300 km/h), il heurte le siège-auto avec violence. Ce choc peut être fatal pour l'enfant.

Désactivez donc l'airbag à l'avant ou installez le bébé à l'arrière.

Attention ! Retourner un siège pour que le bébé soit face à la route n'est pas une solution car les sièges-bébés doivent toujours être installés dos à la route.





Avec un siège du groupe I

Votre siège-auto se place dos à la route ?

Ne l'installez jamais à l'avant si l'airbag frontal est activé. Les risques sont aussi grands qu'avec un siège bébé (voir page 23).

Votre siège-auto se place face à la route (siège "classique")?

Déconnecter l'airbag n'est pas légalement obligatoire mais c'est toutefois conseillé. Si vous n'y parvenez pas ou si vous décidez de laisser l'airbag activé, reculez alors le siège de la voiture le plus possible. Et le siège-auto en position droite (pas couchée). L'airbag peut en effet être dangereux si l'enfant ne se tient pas assis bien droit.

Il ne peut y avoir aucun objet entre l'airbag et l'enfant.



CONSEILS D'ACHAT!



- **Vérifiez que le siège dispose d'un label d'homologation.**
- **Testez d'abord le siège dans votre voiture avant de l'acheter. Vous verrez ainsi si vos ceintures de sécurité sont suffisamment longues pour le fixer correctement.**
- **Attention ! N'achetez pas un siège en deuxième main si vous ignorez son histoire. Après un accident, il peut en effet avoir été endommagé sans que cela ne soit visible.**
- **Vous avez eu un accident avec le siège dans votre voiture? Remplacez le siège-auto.**



Règle générale

Aux places assises dans une voiture* équipée de ceintures de sécurité

- Enfants (jusqu'à 18 ans) plus petits que 1,35 m : dispositif de retenue pour enfants adapté obligatoire
- Enfants (jusqu'à 18 ans) à partir de 1,35 m : dispositif de retenue pour enfants adapté ou ceinture de sécurité

Cette règle générale ne s'applique donc pas aux taxis, ni aux autocars, ni aux autobus, ni aux voitures disposant de plus de 8 places assises (outre celle du conducteur). Dans ces véhicules, il est « simplement » obligatoire de porter la ceinture de sécurité aux places qui en sont équipées.

De plus, dans les taxis sans dispositif de retenue pour enfant, les enfants de moins de 1,35 m doivent impérativement voyager à l'arrière.

*voiture automobile, minibus, camionnette, motorhome...

Il existe des exceptions à la règle générale dans les voitures et les camionnettes

- 3 jeunes enfants à transporter et pas assez de place pour installer un troisième dispositif de retenue pour enfants à l'arrière ?
  - ⇨ Un 3e enfant (de minimum 3 ans) peut voyager à l'arrière sans dispositif de retenue pour enfants. Il doit alors porter la ceinture de sécurité.
- Transport occasionnel sur une courte distance ?
  - ⇨ Si le conducteur n'est pas un des parents des enfants transportés et s'il n'y a pas ou pas suffisamment de dispositifs de retenue disponibles, les enfants de minimum 3 ans peuvent voyager à l'arrière sans dispositif de retenue. Ils doivent alors porter la ceinture de sécurité. Un enfant du conducteur/de la conductrice doit toujours être transporté dans un dispositif de retenue pour enfants.



Les enfants peuvent-ils voyager à l'avant ?

Oui, les enfants peuvent, à tout âge, prendre place à l'avant à condition d'être attachés comme la loi le prescrit.

SAUF s'ils voyagent dans un siège-auto dos à la route, à la place passager équipée d'un airbag frontal non désactivé.

Combien d'enfants peut-on transporter ?

Chaque enfant doit disposer d'une place entière dans la voiture. On peut donc transporter autant d'enfants qu'il y a de places passagers dans la voiture.

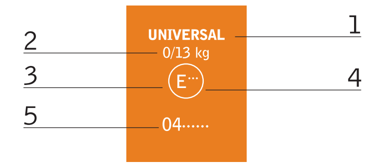
Et dans les voitures non équipées de ceintures de sécurité ?

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas voyager. Les enfants de 3 ans et plus et de moins de 1,35 m doivent voyager à l'arrière.

Homologation

Tous les dispositifs de retenue vendus en Belgique doivent être homologués selon la norme européenne. Ils doivent porter un label d'homologation standard ou le label i-Size .

Exemple de label standard :



1. Le siège est homologué pour toutes les marques de voitures.
2. Gamme de poids.
3. E signifie conforme à la norme européenne.
4. Le chiffre indique le pays qui a procédé à l'homologation.
5. Numéro d'homologation. Il doit commencer par 03 ou 04.



Vous trouverez davantage d'informations ainsi que des films sur la sécurité des enfants en voiture sur www.enfantsenvoiture.be.

N'hésitez pas à poser vos questions sur la sécurité des enfants en voiture à la cellule Jeunes de l'IBSR : Bénédicte Vereecke et Anne-Valérie De Barba.

E-mail: info@ibsr.be

Tél.: 02/244 15 11

Rédaction: Liesje Pauwels et Bénédicte Vereecke, cellule Jeunes de l'Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl

Conception graphique : Ria De Geyter

Illustrations: Katrien Van Schuylenbergh

Cette brochure a été imprimée en juillet 2014.

Le contenu correspond aux données disponibles à cette date.

Editeur responsable : K. Genoe -
Chaussée de Haecht 1405, 1130 Bruxelles

D/2014/0779/53



IBSR
Institut Belge pour
la Sécurité Routière